



Etude des interférences syntaxiques dans la complémentation verbale en français chez les apprenants arabophones en FLE

Study of syntactic interferences in verbal complementation in French among Arabic-speaking learners in FLE

Mohamed Lamine BENDAOU

Ecole Normale Supérieure Bou Saâda - Algérie -

laminebmlk@yahoo.fr

Résumé:	Informations sur l'article
<p><i>Dans la présente étude, nous essayerons d'expliquer l'influence des structures syntaxiques de la phrase élémentaire en arabe qui seraient derrière les erreurs d'interférence, chez les apprenants arabophones en FLE, plus spécialement, les erreurs d'interférences syntaxiques ayant trait à la complémentation verbale. Pour ce faire, nous allons nous baser foncièrement sur le lexique-grammaire de M. Gross et du laboratoire d'automatique documentaire et linguistique (LADL) qui se présente, à l'heure actuelle, comme étant le modèle le plus fiable en matière de description syntaxique du français. A un autre égard, nous allons attirer l'attention des concernés sur le fait que, lors de la description des structures de la langue française, nous devons donner la priorité à la structure syntaxique de la phrase en entier et non pas au sens que les mots puissent avoir de manière isolée.</i></p>	<p>Reçu 26/04/2021</p> <p>Acceptation 10/05/2021</p>
	<p>Mots-clés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Complement du verbe ✓ Interference syntaxique ✓ Lexique-grammaire
Abstract :	Article info
<p><i>In the present study, we will try to explain the influence of the syntactic structures of the elementary sentence in Arabic which would be behind the interference errors, in Arabic-speaking learners of FLE, more specifically, the syntactic interference errors relating to verbal complementation. To do this, we are going to base ourselves fundamentally on the lexicon-grammar of Mr. Gross and the laboratory for documentary and linguistic automation (LADL) which presents itself, at the present time, as being the most reliable model in terms of syntactic description of French. In another respect, we are going to draw the attention of those concerned to the fact that, when describing the structures of the French language, we must give priority to the syntactic structure of the entire sentence and not to the meaning that the words can have in isolation.</i></p>	<p>Received 06/04/2021</p> <p>Accepted 10/05/2021</p>
	<p>Keywords:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Complement of the verb ✓ Syntactic interference ✓ Lexicon-grammar

Introduction

Parmi les plus gros problèmes que rencontrent les apprenants de langues étrangères en général et ceux du FLE en particulier ; on trouve celui de la complémentation verbale.

En fait, quand un apprenant passe à la phase de la mise en œuvre de ces acquis et de ces compétences linguistiques, la question qui se pose le plus souvent n'est pas celle relative au sens que pourrait avoir tel ou tel mot, mais ce serait plutôt quel verbe employer et comment introduire son complément ? Où ce dernier peut-il être placé et quelle préposition employer ?

La réponse à ces questions ne viendrait certainement pas du dictionnaire de langue. Elle viendrait plutôt de l'usage dont les locuteurs natifs font de cette langue. C'est l'usage qui détermine l'emploi de tel verbe avec tel complément, de telle manière et avec telle préposition. Par usage, on entend bien évidemment, les emplois attestés, c'est-à-dire, les constructions que la syntaxe et la sémantique de la langue (le français dans notre cas) peuvent accepter, et ce contrairement à celles qu'elles rejettent.

Un apprenant qui n'a pas encore une maîtrise optimale de la syntaxe et du lexique du français aurait très souvent tendance à recourir à son substrat grammatical, à savoir les structures de la langue maternelle (l'arabe dans notre cas), d'où le nombre important des erreurs d'interférence syntaxiques et lexico-sémantiques que cela puisse engendrer et que nous avons d'ailleurs constatées lors d'études antérieures. Dans notre tentative d'expliquer ce phénomène, nous allons nous poser un certain nombre de questions qui vont constituer ce que nous considérons comme étant le fil conducteur de notre raisonnement :

- Qu'est ce qui expliquerait ces interférences syntaxiques ?
- L'enseignement de la grammaire de l'arabe a-t-il sa part de responsabilité dans tout cela ?
- Sommes-nous en train d'enseigner la grammaire du français dans nos établissements de manière efficiente ?
- Et quelles sont les solutions que la linguistique pourrait apporter en vue d'optimiser l'enseignement/apprentissage de la grammaire ?

Autant de questions auxquelles nous allons essayer d'apporter un peu de clarté en vue de mieux comprendre le comportement linguistique de nos apprenants, et par là, favoriser leur apprentissage en matière de grammaire du français.

Dans notre tentative de réponse à ces questions, le leitmotiv serait de donner la priorité à la description syntaxique des phrases à enseigner contrairement à ce qui se fait actuellement où la sémantique prend nettement le dessus. Les enseignants ainsi, que les apprenants des langues étrangères se sont toujours focalisés sur le sens et sur la manière dont on peut le véhiculer dans la langue cible, ce qui semblait quelque peu logique, voire intuitif même. Toutefois, nous savons que dans la langue, il n'y a pas de logique, il n'y a que des formes ; des formes attestées par l'usage. D'ailleurs, l'usage lui-même n'obéit à aucune logique, la seule logique qui le régit c'est l'évolution naturelle de la langue dans la société. En d'autres termes, dans l'usage, c'est la forme qui prévaut par rapport au contenu, c'est dire que la forme de la phrase passe avant l'idée qu'elle peut véhiculer, car c'est la structure syntaxique qui génère du sens et non pas l'inverse.

Enfin et comme finalité de notre étude, nous aspirons à ce que ce travail puisse aider en quelque chose les spécialistes de l'enseignement et de la didactique du FLE dans l'option de promouvoir et d'améliorer la qualité de l'enseignement de la syntaxe du français à des apprenants arabophones en général et aux apprenants Algériens en particulier.

1. Le lexique-grammaire du LADL¹ comme cadre théorique pour la description syntaxique

Comme dans toute étude scientifique, il nous est paru primordial de commencer d'abord par bien préciser le cadre théorique dans lequel cette dernière vient s'inscrire. De cette manière, le chercheur évitera de compromettre l'intelligibilité de son raisonnement et par là, la valeur scientifique même de son travail.

Donc, pour la description de la syntaxe du français ainsi que celle de l'arabe (par élargissement), nous avons choisi comme cadre théorique de référence les lexiques- grammaires issues de la mouvance linguistique de M. Gross et de son laboratoire le LADL Ce choix est motivé par le fait que, à l'heure actuelle des choses, le lexique-grammaire réalisé dans le cadre du LADL se présente comme étant le modèle le plus fiable en matière de description syntaxique de la grammaire du français. Son exhaustivité, son caractère systématique et la rigueur dont il témoigne ont fait qu'il soit un choix incontournable en matière de description syntaxique des langues².

Nicolas Ruwet (1969), en parlant de l'ouvrage de Gross grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe, disait : « (...) *Ce livre constitue la première application d'envergure, à un large fragment de la grammaire française, des théories transformationnelles de Harris et de Chomsky. C'est sans doute, à la fois, la meilleure étude scientifique qui ait été faite du français, et en même temps une des meilleures et des plus fouillées descriptions concrètes d'une langue dans le cadre transformationnel* ». ³

Cette manière de procéder nous permettra de comprendre de manière aussi bien objective qu'exhaustive le comportement syntaxique des différentes unités lexicales du français (ou d'une langue donnée). Elle nous permettra également de connaître la relation que puisse avoir la structure syntaxique d'une construction avec le sens qu'elle devrait générer. A un autre égard, elle servira d'outil d'analyse précieux dans notre tentative d'amorcer une description foncièrement linguistique, systématique et, du fait, objective de la grammaire de l'arabe que nous allons comparer par la suite avec celle du français.

Le travail qui a été mené par M. Gross, ses disciples et ses collaborateurs dans le cadre du LADL annonce à nos yeux, l'avènement d'une nouvelle ère en linguistique. De par la taxonomie classificatoire rigoureuse qu'ils ont adopté et la pertinence des critères retenus pour la description, ils nous permettent de décrire de manière formelle et exhaustive toutes les structures syntaxiques (par le biais des propriétés définitoires des tables, Boons Guillet et Leclère (1976 a,b) possibles en français⁴ et ce pour l'intégralité des unités lexicales de la langue.

Au sein du LADL, on tient compte des classes distributionnelles, des transformations acceptées par les constructions à décrire ainsi que des traits lexico-sémantiques des unités lexicales qu'elles mettent en interaction. Théoriquement, ils ont travaillé sur une compétence/ performance maximales d'un locuteur natif du français. A propos de ce caractère exhaustif, Tolone Elsa (2012, p. 154) dira que « *Actuellement, pour le français, nous disposons de 67 tables (et donc classes) de verbes distributionnels simples, la catégorie la mieux décrite, 81 tables de noms*

prédicatifs simples et composés, 69 tables d'expressions figées (principalement verbales et adjectivales) et 32 tables d'adverbes (adverbes en -ment et locutions adverbiales). Le nombre d'entrées est d'environ 13 800 pour les verbes distributionnels, 14 200 pour les noms prédicatifs, 39 600 pour les expressions figées et de 10 400 pour les adverbes. ».

Le fait que cette grammaire soit basée d'abord et surtout sur la syntaxe - c'est à dire, sur les combinatoires que peuvent avoir les différentes parties du discours - lui a assuré, à nos yeux, des critères de classification formels et sûrs où il y aurait peu de place à l'incertitude et à la confusion. A titre d'exemple, une simple lecture des tables consacrées aux verbes nous met à l'évidence que ce n'est qu'en définissant les différentes structures syntaxiques dans lesquelles un verbe puisse apparaître que nous allons pouvoir résoudre les problèmes de polysémie et d'ambiguïté. Les différentes occurrences qu'un mot puisse avoir dans les tables sont appelées constructions définitoires des tables du LADL. Prenons à titre d'exemple le cas du verbe monter :

- 1) Max monte se reposer. Table 2
- 2) Luc Monte à la gare prendre un train. Table 3
- 3) Cet acteur monte en (notoriété +grade). Table 31H
- 4) La route monte fort. Table 31R
- 5) Max a monté un mur dans son jardin. Table 32A
- 6) L'étalon monte la jument. Table 32H
- 7) Max monte (un pur-sang +une monture rétive). Table 32R3
- 8) Max monte à (une échelle +un arbre +un mât). Table 33
- 9) Max monte dans le bateau. Table 35L
- 10) Max monte de 1000 Frs sur son concurrent. 35RR
- 11) Max est monté avec Ida. Table 35S
- 12) Les chaussettes montent au genou. Table 35ST
- 13) Max monte le tesson (et +avec +sur) la mortaise. Table 36SL
- 14) Max monte l'anneau d'un diamant. Table 37M4
- 15) Max monte l'anneau sur un diamant. Table 38L
- 16) Max monte (l'échelle +la côte). Table 38L1
- 17) Max monte (son ménage +ses cousins) en vaisselle. Table 38R

Ces exemple-là nous montrent de manière claire comment le verbe monter puisse avoir différents emplois avec différents sens. D'une autre manière, cela nous permet de connaître exactement, quelles sont les structures syntaxiques qui peuvent accepter le verbe monter dans leurs matrices. A vrai dire, les différents emplois du verbe monter ainsi que le changement de sens qu'il peut potentiellement véhiculer, selon la structure dont il dépend, font que nous ayons en réalité plusieurs variétés du verbe monter ; c'est ce que M. Gross appelle les verbes homonymes. En réalité, nous sommes ici face à plusieurs verbes distincts mais qui donnent l'apparence de n'en faire qu'un seul.

Cela dit, nous devrions rappeler que dans cette grammaire, c'est la syntaxe qui est au service de la sémantique et non pas l'inverse. En d'autres termes, c'est les contraintes combinatoires du verbe qui lui donnent du sens. A chaque fois qu'on a des contraintes combinatoires différentes on aura un sémantisme différent de ce dernier. Donc, l'importance du lexique-grammaire réside dans le fait qu'il adopte une approche globale de la description linguistique des structures de la langue. En

d'autres termes, il fait la description de toutes les structures syntaxiques possibles pourvu qu'elles aient du sens et qu'elles aient la possibilité d'être attestées par des locuteurs natifs du français.

2. Le complément essentiel

Comme annoncé dans l'intitulé, nous devons rappeler que notre étude se penchera uniquement sur les compléments dits essentiels selon M. Gross (1990). En fait, nous avons évité de parler des compléments de phrase qui n'entrent d'ailleurs pas dans la constitution de la phrase élémentaire. Selon M. Gross, ces derniers ne sont que des adjonctions, et du fait, ils ne sont pas essentiels à la description de la phrase élémentaire.

Gross M. (1990), fait très bien la distinction entre le complément du verbe au sens propre du terme et ce qu'il appelle le complément adverbial (communément appelé circonstanciel). Et étant donné que l'élaboration de notre corpus ainsi que son analyse et sa description y sont étroitement liés, il nous paraissait impératif de les mettre au clair.

2.1. La phrase élémentaire

Par phrase élémentaire, Gross entend la phrase constituée d'éléments de base indispensables à la construction d'une structure syntaxique cohérente et ayant un sens. C'est la phrase qui se construit autour du verbe noyau de toute structure syntaxique élémentaire. Ce dernier requiert des arguments dont des compléments spécifiques (qui nous intéressent pour notre étude). Selon M. Gross, toutes les autres phrases qui découlent de la phrase élémentaire ne sont, en fait, que des transformations que cette dernière aurait à subir.

A ce propos, Gross M. (1990, P.90) dira que : « *Lors de la construction du lexique-grammaire du français, la notion de phrase élémentaire a dû être précisée : il a fallu séparer les compléments que l'on retenait comme spécifiques du verbe de ceux que l'on considérait comme des adjonctions introduites pour des opérations générales* ».

2.2. Complément essentiel vs Complément adverbial

Pour Maurice Gross, seuls les compléments spécifiques du verbe peuvent être qualifiés de compléments essentiels. Il parle, à cet effet, de compléments directs ou à préposition « zéro », et de compléments indirects prépositionnels. Selon lui, ces types de compléments sont en général sources de pronoms préverbaux (Ppv), et sont impliqués dans des opérations de transformation comme le passif, la réflexivation, la symétrie, des conversions, des inversions, le causatif, etc. Ces compléments acceptent également des complétives (Qu P, ce QU P). De plus, ils devraient répondre aux interrogatifs qui, que ou quoi tout en excluant les adverbes interrogatifs comment, où, etc.

3. Le lexique-grammaire et la description de la grammaire de l'arabe

Depuis « Sibawayeh » (760-796)⁵, la grammaire de l'arabe a toujours été sous l'emprise de la tradition grammaticale arabophone classique, influencée beaucoup plus par la philosophie du langage que par la linguistique moderne. Elle a souvent été analysée du point de vue du sens. Cela a créé une forte confusion entre ce qui relève du lexico-sémantique d'une part et ce qui relève du morphosyntaxique, d'autre part. Cette approche basée essentiellement sur des considérations logiques et qui se focalise principalement sur le sens des mots et de la phrase, confère à l'aspect syntaxique un rôle secondaire, voire même accessoire. A titre d'exemple, ce qui est linguistiquement admis en arabe comme étant complément du verbe a toujours été défini – dans la

tradition grammaticale arabe - par rapport à la relation logique qu'il entretient avec l'agent du procès⁶ (el-faaïl, littéralement en français : le faiseur). Ainsi, un complément objet du verbe est

décrit comme étant Mafôul-bih (littéralement : fait de lui). Il dépendra plutôt du sujet que du verbe car il est considéré comme étant la cible de l'action (procès) réalisée par el- faaïl (sujet-agent du procès). Le complément indirect du verbe introduit par à (datif) quant à lui, est décrit comme étant Mafôul li ajlih (littéralement : fait pour lui), c'est-à-dire, au profit de qui el-faaïl(sujet-agent) a réalisé l'action. Ici, le verbe n'est qu'un intermédiaire entre le sujet et " son" complément. Dans cette optique, le verbe ne fait que traduire le faire du sujet-agent (le faiseur). D'ailleurs, en arabe, le mot verbe (fiêl) par définition signifie « le faire ». A notre humble avis, c'est cela qui a fait que la grammaire traditionnelle arabe soit en quelque sorte centrée sur « le faire ». Par conséquent, tous les verbes arabes ont été considérés en quelque sorte comme étant une certaine forme de « faire ».

Etant donné cela, il nous semble que toute tentative de comparaison entre les deux systèmes syntaxiques arabes et français serait difficile à réaliser, voire même impossible tant qu'on n'a pas adopté le même modèle de description syntaxique pour les deux langues. C'est la raison pour laquelle nous avons encore une fois opté pour le lexique-grammaire en termes de description des constructions de l'arabe. Un modèle qui représente un moyen aussi fiable que clair sur lequel nous pouvons nous baser pour décrire les formes acceptables ou attestées en langue arabe. A un autre égard, et comme nous travaillons sur la question de l'influence des structures de l'arabe sur la complémentation verbale en français chez des locuteurs arabophones, cela va pouvoir nous permettre de comparer plus facilement les constructions erronées en français avec les constructions arabe qui seraient à l'origine de l'interférence

4. Ecart entre l'arabe et le français en matière de complémentation verbale pouvant favoriser l'interférence chez les apprenants en FLE

En plus du fait de décrire les différences entre les deux systèmes d'un point de vue syntaxique, nous avons procédé, dans une deuxième étape, à l'analyse de certaines erreurs communes⁷ en vue de comprendre les raisons qui seraient derrière cela. Par le biais de comparaisons entre les constructions erronées et les constructions attestées (attendues), nous avons pu desceller certains paramètres qui expliqueraient les causes majeures ayant été derrière ces erreurs. En d'autres termes, nous nous sommes interrogés sur les facteurs qui avaient favorisé telle erreur et non pas telle autre ?

4.1 Différences des contraintes syntaxiques entre verbes sémantiquement apparentés dans les deux langues

Ce phénomène est parmi les obstacles les plus fréquents et l'un des plus imprévisibles qu'un apprenant arabophone du français puisse rencontrer. Ce dernier ne tient généralement pas compte du fait qu'un verbe arabe susceptible de rendre sémantiquement un verbe supposé correspondant en français n'a pas toujours les mêmes propriétés syntaxiques, en particulier, en ce qui concerne l'introduction de son complément. Dans beaucoup de cas, il arrive que le complément indirect du verbe en français se trouve construit de manière directe en arabe. Parfois, c'est tout à fait le contraire. Donc, des verbes sémantiquement correspondants dans les deux langues, peuvent parfois avoir des contraintes combinatoires différentes. En d'autres termes, ils doivent appartenir à des constructions définitives différentes dans les tables du lexique-grammaire.

Lors d'études antérieures (magister et doctorat), nous avons constaté que beaucoup de cas d'interférences syntaxiques seraient en fait dus aux divergences des contraintes syntaxiques entre les verbes considérés comme sémantiquement correspondants dans les deux langues. Cela aura bien évidemment des répercussions inéluctables sur la forme syntaxique que le complément du verbe puisse avoir :

1) Omar a résisté à (la tentation + les envahisseurs)

Omar Kawama Ø (el-raghba + el-ghuzaah)

2) Le chien obéit à son maître

El-kalbyotiû Ø sayida#hu (poss)

3) Il se rappelle de son passé

Howa yatadhakar Ø maadhy # ih (poss)

Nous pouvons rencontrer cela également dans le sens opposé :

4) Amine sallama âla el-ra'iiss

Amine a salué Ø le président

5) Ali Yata'amalu fi el-tabiiâh

Ali contemple Ø la nature

Parfois, l'arabe dialectal algérien vient compliquer davantage les choses, spécialement quand les verbes employés sont empruntés au français :

6) El-mécanicien ymonti fi moteur

Le mécanicien monte Ø un moteur

7) Baaba yrépari fi el-karossa

Papa répare Ø la voiture

En partant d'une lecture, ne serait-ce que rapide, de ces exemples, nous voyons déjà ce que ces divergences pourraient avoir comme impact sur les constructions d'apprenants arabophones en FLE n'ayant pas encore une maîtrise optimale de la syntaxe du verbe français et qui devraient avoir, en plus, comme substrat syntaxique les structures de leur langue maternelle. Etant donné cela, il n'est pas à exclure de prévoir des erreurs potentielles du type :

8) Ali a salué sur le directeur

9) ? * Ahmed contemple dans la nature

Parfois, il peut nous sembler que pour certains cas l'interférence peut déboucher sur une construction plus ou moins acceptable comme c'était bien le cas pour (26), il est toutefois à noter que c'est souvent avec une autre acception sémantique et syntaxique que cela puisse être. Dans l'exemple (26) le syntagme « dans la nature » doit être considéré comme complément de lieu (complément adverbial selon Gross M.) et non pas comme complément objet du verbe. Or, dans la phrase de départ en arabe, il s'agissait bien d'un complément objet du verbe qui répond à la question quoi ? Et non pas à une circonstance où ? Car pour exprimer un complément adverbial en arabe, il y a le placement du complément qui doit être revu, en plus, il y a certains rajouts qui s'imposent.

4.2 Différences liées au placement du complément du verbe

Le cas que nous allons citer à titre illustratif c'est la possibilité en arabe du placement du complément indirect du verbe avant le complément direct avec omission de la préposition et cela sans recourir au procédé de la pronominalisation. Cette transformation n'est pas possible en français :

1) Omar aâtatuffahali Samira

Lit. Omar a donné une pomme à Samira

Tout en gardant le même sens, cette phrase devient après transformation :

27') Omar aâtaø Samira tuffaha
 N0 V C (datif) COD

Autre exemple :

2) Ahmed a offert une fleur à sa maman.

Lit. Ahmed ahda warda li/ila oumi#hi (poss).

Après transformation, cela devient :

28') Ahmed ahda ø oum'ah#u(poss) warda⁸
 N0 V C (datif) COD

Bien évidemment, cela n'est pas possible en français étant donné que les constructions correspondantes sont inacceptables :

27'') *Omar a donné Ø Samira une pomme

28'') *Ahmed a offert Øsa maman une fleur

4.3 Fluidité de l'arabe en ce qui concerne l'introduction du complément du verbe

Contrairement à l'arabe, le verbe en français exerce des contraintes importantes pour ce qui est de la sélection de la préposition qui introduit son complément. Pour ce qui est de l'arabe, nous avons constaté que ces contraintes sont beaucoup moins rigides. Le verbe arabe est nettement plus flexible en matière de choix de la préposition qui introduit son complément. Non seulement il manifeste une certaine souplesse en termes de choix de la préposition, mais également, en termes d'emploi ou non de la préposition.

4.3.1 - Fluidité du choix de la préposition pour le verbe en arabe

En arabe, le verbe manifeste une certaine flexibilité concernant le choix de la préposition qui introduit son complément. Pour un même verbe, Il arrive souvent qu'on ait un paradigme qui comprend plusieurs prépositions pouvant servir à introduire le même complément et cela sans que le sens ne change. En fait, le verbe arabe n'impose pas forcément et de manière restrictive la préposition qu'il est censé régir. Et même si on admettait l'existence de contraintes pour certains cas de verbes envers la préposition, elles ne sont pas pour autant exhaustives au point de constituer une règle. Par exemple, si on dit en français :

1) L'expérience aide le chercheur à vérifier les résultats.

Il est possible de traduire de trois manières différentes :

29') El-tajribatusaaîd el-baahith (li + âla + fi) tamhiiss el-nataaïj

Nous voyons bien qu'ici, nous avons trois possibilités de choix de préposition s'offrent au locuteur arabophone pour construire sa phrase sans pour cela que le sens ne subisse un changement perceptible. Contrairement à cela, le verbe correspondant en français, le verbe aider exige exclusivement la préposition à sans aucune autre alternative.

Pour citer un autre exemple, nous constatons le même phénomène avec le verbe yadeôu qui offre également trois possibilités de choix (deux prépositions et une locution prépositive min-ajl). Le verbe correspondant en français appeler est beaucoup plus contraignant et ne permet qu'un seul et unique choix, celui de la préposition à :

2) Les nations unies appellent au calme

Que nous pouvons traduire en arabe comme suit :

30') El-umam el-muttahidatadeôu (ila +li +min ajl) el-houdou'

Etant donné cela, nous pouvons dire que le verbe en arabe, et même s'il reste le noyau de la prédication, n'exerce pas forcément des contraintes restrictives rigides (en matière de sélection lexicale) pour ce qui est du choix de la préposition qui introduit son complément.

4.3.2 Possibilité de supprimer la préposition en arabe (Prép= :E)

Pour aller encore plus loin dans cette comparaison, nous dirons qu'en arabe, pour certains verbes, il y a possibilité même de supprimer complètement la préposition qui introduit le complément indirect du verbe et cela sans que le sens de la phrase ne change (c'est plutôt une question de style). À titre d'exemple, les phrases :

3) Pierre a besoin de matériel

4) L'infirmière soigne les malades

Peuvent être traduites en arabe de deux manières différentes, avec ou sans le recours à une préposition :

31') Pierre yahtaajuilaadawa#at

32') el-mumarridhatudawi el-mardhaa

Ou également (en gardant le même sens) :

31'') Pierre yahtaaju Ø adawa#at(poss)

32'') el-mumarridhatudawifi el-mardhaa

A notre connaissance, cela n'est pas possible en français étant donné que les constructions qui en découlent ne sont pas acceptables :

* Pierre a besoin Ø matériel

* L'infirmière soigne prép les malades

Voici maintenant un autre exemple dans le sens opposé avec le verbe yabâthu :

5) Maliku el-ârabbaâtha Ø rissalailamaliki el-fors
Le roi d'Arabie a envoyé Ø une lettre au roi de Perse

Cette phrase peut être reformulée en arabe d'une autre manière en supprimant la préposition et cela sans que le sens ne change. La traduction littérale en français débouche sur une erreur :

33') Malku el-ârabbaâthabirissalailamaliki el-Fors(art.déf)
Lit. *Le roi d'Arabie a envoyé par une lettre au roi de Perse

4.4 Différences liées au sémantisme (polysémie⁹) des verbes français /et ou le verbe arabe

Nous savons déjà que, dans la phrase française (et dans la plupart des langues), le verbe puisse comprendre des sémantismes tellement élargis qu'on est obligé de les rendre par plus d'un verbe en arabe. Nous constatons cela également dans le sens opposé. Cette élasticité sémantique du verbe dans les deux langues, rendrait la tâche encore plus compliquée pour les apprenants car ils risquent de confondre, dans une même langue des verbes homonymes (considérés traditionnellement comme étant un seul verbe polysémique). Voici un exemple avec le verbe monter dans la construction :

6) Pierre monte dans la voiture

Cette construction peut être rendue en arabe au moins de deux manières différentes et où on doit employer deux verbes différents, avec à chaque fois, une préposition différente :

34') Pierre yarkabufi el-sayaara

Mais également :

34'') Pierre yasaâduila el-sayaara

La différence est dans le fait que le verbe yasâdu comporte l'idée et le sémantisme d'escalader par opposition à yarkabu qui comporte beaucoup plus le sémantisme de se mettre dans un endroit ou encore chevaucher¹⁰. En français, cette différence sémantique¹¹ n'est pas directement mise en valeur par les deux variétés homonymes du verbe monter.

Prenons, dans le sens opposé, un autre exemple avec le verbe yastadim :

7) Ali yastadimbi el-haa'it

Pouvant être traduit en français de différentes manières dont :

35') Ali butte contre le mur

Mais également :

35'') Ali se heurte au mur

Etant donné cela, il devient clair que des différences pareilles peuvent être source de confusion, et du coup, d'interférences pour des apprenants arabophones en FLE non encore confirmés.

4.5 Différences liées au sémantisme du complément du verbe

Par sémantisme du complément du verbe, nous entendons le sens que pourrait prendre le syntagme occupant la position de complément essentiel. Par exemple, dans l'illustration qui va suivre nous

pouvons très bien constater qu'il y a risque de confusion selon que le mot El-kora ait le sémantisme de ballon (objet : concret) ou bien celui de football (activité : abstrait) :

8) Amine yalâbubi el-kora(art.déf.)

Amine joueavec le ballon

9) Ali (yalâbu + yarmii) Ø el-kora

Ali (joue + lance) Ø le ballon

10) Omar yalâbuØ el-kora + el-football)

Omar joue au (ballon + football)

Ces divergences et de convergences sémantiques peuvent très facilement déboucher sur des erreurs syntaxiques du genre :

* Omar joue Øle football

* Omar joue parle ballon

4.6. En arabe, la préposition est plus sémantisée qu'en français

A notre avis, le paradigme des prépositions pour un verbe en arabe ne dépend pas toujours du seul facteur des contraintes lexicales et syntaxiques que celui-ci exerce, encore moins de la nature du complément à introduire (dans le cas de localisations spatiales et temporelles par exemple), mais il arrive souvent que, la substitution d'une préposition par une autre entraîne un changement radical de sens aussi bien pour le verbe que pour le sens de la phrase ; parfois cela crée un sens complètement opposé:

11) Omaru raghiba fi el-akli. (Omar a envie de manger)

N0 V Prép N1

12) Omaru raghiba ân el-akli. (Omar n'a pas envie de manger)

N0 V Prép N1

Ici, la préposition ân (substituée à fi) avait radicalement changé le sens de la phrase pour enfin désigner tout à fait le contraire. Et pourtant, le verbe et ses arguments sont toujours les mêmes.

De même que pour la préposition âla dans l'exemple ci-dessous :

13) Laqadâjjalabi el-rajouli. (il a pris en charge l'homme [avec célérité])

14) Laqadâjjalaâla el-rajouli. (il a aggravé l'état de l'homme)

En arabe dialectal algérien, nous constatons le même phénomène :

15) Yodhrobâlakhouh. (Il se bat pour son frère).

16) Yodhrobfikhouh. (Il bâte son frère).

Ce phénomène de sémantisation est remarqué de manière beaucoup plus importante dans certains contextes où la préposition, non seulement elle remplit son rôle syntaxique de liaison, mais pourrait même se substituer à un verbe à part entière, voire même, à toute une expression.

Les prépositions en arabe peuvent jouer dans certains cas le rôle d'un verbe où elles peuvent même véhiculer le sens d'une action au sens plein du terme:

17) Kaana Khalidu âla el-hisni.

Lit. *Khaled était sur la forteresse.

Traduite en français, cette phrase aura pour correspondante: « Khaled était aux commandes de la forteresse à la tête d'une (patrouille + armée) ».

Bien que, pour certains, le fait que « Khaled soit aux commandes d'un certain nombre de soldats » puisse paraître évident, il est à mentionner toutefois que l'emploi de la préposition âla inclut obligatoirement ce sens.

Voici un autre exemple :

18) Ila#ykaân#ni.

Lit. *àtoide moi.

Ici, la phrase ne contient aucune partie du discours majeure. On a plutôt affaire à deux contractions (Préposition + Pronom Personnel) qui forment un énoncé à part entière et qui a le sens exact et obligatoire de :

(Eloigne-toi de moi car j'en peux plus [pour une raison ou une autre]).

Dans une situation normale, on dira ; « ibtaîdânni. / éloigne-toi de moi. ».

Ou encore exemple :

19) Ala#ykabi#him.

Lit. *sur toi d'eux.

Cette phrase doit être traduite en français uniquement et obligatoirement comme : « Tu dois aller les chercher et les malmener ».

Il ne s'agit pas là d'expressions idiomatiques figées. Loin de là, elles sont syntaxiquement productives où chaque unité a une distribution fort large lui permettant de se combiner différemment.

Dans certains autres cas même, la préposition arabe pourrait aller jusqu'à remplir le rôle d'un verbe à part entière. Exemple :

20) âla el-jamiî el-dhahaabu.

Prép. N0N1

Lit. *Sur l'ensemble le départ. (Tout le monde doit partir)

Où la préposition âla équivaut au verbe devoir ; elle comprend en même temps le sémantisme du devoir et de l'obligation, voire l'injonction.

Encore un autre exemple où la correspondance préposition arabe/ verbe est plus claire :

20) Kaanala#hu (1pers.sing) khamsatuawlaadin(plur.)

Il avait cinq enfants

Dans cette phrase, et dans bien d'autres, la préposition [li] remplit pleinement le rôle du verbe avoir quand il désigne l'avoir et la possession.

Conclusion

A la lumière de ce que nous venons de voir, il est devenu tout à fait clair que la correspondance entre les deux systèmes syntaxiques en termes de complémentation verbale est loin d'être parfaite. Si nous disons cela, c'est pour mettre l'accent encore une fois sur les difficultés qu'un apprenant arabophone en FLE puisse rencontrer lors de l'emploi de certains verbes en français.

Pour que les apprenants puissent avoir une maîtrise optimale de la syntaxe du verbe en français, nous préconisons le recours à une méthode qui tiendrait compte de la majorité des structures usuelles (ou fréquentes) où un verbe donné puisse figurer. En d'autres termes, la méthode doit inclure les structures définitoires (Les Tables du LADL basées sur la théorie du lexique-grammaire) les plus récurrentes pour un verbe donné. L'appropriation se focalisera, cette fois, beaucoup plus sur la structure syntaxique de la phrase et non pas sur le sens, car, comme nous l'avons déjà mentionné, le sens n'est enfin de compte qu'une résultante des combinaisons possibles pour un verbe. C'est le sens qui dépend de la structure syntaxique de la phrase et non pas l'inverse.

Bien comprendre cela nous permettra non seulement de prévoir, en amont, certaines erreurs d'interférences que nos apprenants puissent potentiellement produire, mais aussi et surtout, de comprendre et d'expliquer l'origine de ces erreurs et la forme syntaxique qu'elles peuvent prendre.

Nous pouvons à un autre égard, rentabiliser ce que les spécialistes appellent « le transfert positif » car, dans bien de cas, les structures définitoires de verbes correspondants dans les deux langues pourraient être similaires. Nous avons beaucoup constaté cela pour certains cas de compléments locatifs où les similitudes étaient parfaites.

Bibliographie

- 1- BLACHERE R. et GAUDEFROY-DEMOMBINES M. (1952) : Grammaire de l'Arabe Classique, Edition Maisonneuve, Paris.
- 2- BOONS Jean-Paul, GUILLET Alain, LECLERE Christian (1976a). La Structure des phrases simples en français. I : Constructions intransitives. Droz, Genève.
- 3- BOONS Jean-Paul, GUILLET Alain, LECLERE Christian (1976b). La Structure des phrases simples en français. II : classe des constructions transitives, rapport de recherches du LADL. Université Paris 7, Paris.
- 4- GROSS, M. (1968). Grammaire transformationnelle du français, Vol.1, Syntaxe du verbe. Paris, Larousse, 183 p.
- 5- GROSS, M. (1975). Méthodes en syntaxe. Paris, Hermann, 412 p.
- 6- GROSS, M. (1986b). Grammaire transformationnelle du français : Syntaxe du verbe, volume 1. Cantilène, Paris, France.
- 7- GROSS, M. (1990). La caractérisation des adverbes dans un lexique-grammaire. In: Langue Française, n°86, 1990. Sur les compléments circonstanciels. pp. 90-102;doi : 0.3406/lfr.1990.5796
- 8- GUILLET A. et LECLERE Ch. (1990). La structure des phrases simples en français III, Verbes à complément direct et complément locatif, Genève. Droz.
- 9- GUILLET A. et LECLERE Ch. (1992). La structure des phrases simples en français : Les constructions transitives locatives. Droz, Genève, Suisse.
- 10- RIEGEL M. et al. (1994). Grammaire méthodique du français, Paris, PUF.

- 11- Ruwet N. (1969). « M. Gross, Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe ». In *Langue française*. N°1, pp. 115-119.
- 12- RUWET N. (1972). *Théorie syntaxique et syntaxe du français*. Seuil, Paris, France.
- 13- TALONE E. (2012). Maintenance du Lexique-Grammaire ; Formules définitives et arbre de classement. In *TAL*, volume 52- N°3/2012, PP. 153-190.

¹ *Laboratoire d'Automatique Documentaire et Linguistique* fondé par M. Gross vers la fin de 1967. Il avait pour tâche de départ de concevoir des dictionnaires syntaxiques pouvant servir au traitement automatique des langues naturelles (M. Gross étant lui-même informaticien de formation). Et par là, avoir des applications en matière de traduction, des applications didactiques, etc.

² Beaucoup de méga projets ont été lancés dans le monde pour décrire la syntaxe de langues autres que le français (pour l'anglais, les choses avancent à grands pas).

³ Cela s'applique également à ses disciples et collaborateurs au sein de LADL étant donné l'exhaustivité, la systématisme et la rigueur que M. Gross exigeait dans l'analyse.

⁴ Cela s'appliquera bien évidemment à toutes les langues naturelles dont l'arabe.

⁵ Sibawayh est considéré comme le plus important des grammairiens arabes. Son livre, connu sous le titre de *Livre de Sibawayh* représente une référence à tous les grammairiens postérieurs.

⁶ Le mot arabe « *Fiêl* » (verbe) veut dire « *le faire* ». Ainsi, tous les verbes arabes (*afâal* au pluriel) sont considérés comme étant des « *faïres* » ; c'est-à-dire des actions qui peuvent bien évidemment être concrètes ou abstraites.

⁷ Ce sont des erreurs communes qu'on rencontre souvent dans le discours des locuteurs Algériens n'ayant pas une maîtrise optimale du système syntaxique français. Certaines même ont été relevées sur des productions écrites d'étudiants à l'université.

⁸ Contrairement à ce que l'on peut penser, il ne s'agit pas là d'une pronominalisation avec déplacement du complément (datif) car le syntagme nominal (nom+ possessif) garde toujours sa structure seulement il est en avance par rapport au complément accusatif (COD).

⁹ C'est là où il devient intéressant de voir les travaux de M. Gross concernant les verbes homonymes traditionnellement admis comme polysémiques.

¹⁰ Si nous avons recours à la sémantique dans certains exemples, c'est uniquement dans le but de décrire la différence de construction de certains verbes en arabe. Le sémantisme qu'ils comportent pourrait justifier certaines confusions quant aux choix lexicaux et syntaxiques effectués par les locuteurs non natifs du français. Des choix impropres qui expliquent en grande partie le phénomène de l'interférence chez eux.

¹¹ La différence sémantique entre les deux variétés homonymes du verbe *monter* se fait par inférence dans le contexte phrastique.